

# Union Européenne et souveraineté

---

Sous le terme « de construction européenne » s'est développé une construction politique, économique et sociale ultra libérale. De la fin de la seconde guerre en passant par l'écriture du traité de Paris sur la CECA (Communauté économique du charbon et de l'acier), cette construction a visé à mettre en œuvre un marché commun du charbon et de l'acier d'abord et élargi ensuite, en supprimant les droits de douanes et les restrictions entravant la libre circulation des marchandises, et en supprimant les aides et subventions accordées aux productions nationales. La construction européenne est aussi le produit du rapport de force développé par les capitalistes européens et états-uniens à la sortie du conflit pour faire face à l'influence de l'Union Soviétique d'alors. Ce premier traité comme les suivants ont signé l'avancée du libéralisme économique et le recul du pouvoir de l'État sur les productions économiques, ainsi que l'avancée de la suprématie de l'industrie capitaliste sur la production avec son lot de dérégulations.

En 1979, le Conseil européen prenait la décision de créer le SME (Système monétaire européen), fer de lance à l'introduction d'une monnaie unique qui permettrait d'enlever les barrières tarifaires entre les pays. L'Union européenne la fixe alors comme objectif dans l'accord de Maastricht de 1991 que le PCF a combattu à forte raison. **Les multiples traités, protocoles signés (à l'image du traité de Lisbonne ou de l'accord de Schengen) ont renforcé le pouvoir des institutions européennes, en élargissant leurs domaines de compétence,** notamment la politique étrangère et la recherche, envisageant donc une union politique et l'approfondissement de la gouvernance européenne au détriment de l'autodétermination des peuples et de la souveraineté nationale.

Pour les français l'Union Européenne se matérialise au quotidien par une présence croissante du droit de l'union européenne dans le droit français. Les directives européennes portent sur des thèmes variés et font l'objet d'une transcription dans le droit national garantissant l'exercice de la souveraineté par les parlements nationaux. Ces normes construites en coopération par et pour 28 états sont généralement d'inspiration libérale, certaines ont parfois permis de réelles avancées en matière de droit du travail, protection des consommateurs ou encore protection de l'environnement. Il est important pour les communistes de ne pas se tromper de cible.

L'application d'une norme européenne est généralement soumise à une transcription préalable dans le droit national. L'accord du gouvernement au niveau du conseil

européen est également souvent nécessaire. **Aucune norme européenne n'est imposée à la France sans la complicité de son gouvernement. C'est ce dernier qui doit faire l'objet de nos critiques. Il n'est pas pertinent d'aller se battre contre un gouvernement européen fantasmé qui n'existe pas.**

Le parti communiste doit également profiter de ce congrès pour clarifier sa vision des institutions européennes et des ripostes progressistes qu'il souhaite apporter. En effet, les institutions européennes n'ont contrairement à ce que leurs représentants prétendent quasiment pas de pouvoir. La seule institution réellement décisionnelle est le conseil européen constitué des chefs d'états ou de gouvernements des pays membres. Ces mêmes institutions sont entièrement dépendantes des décisions des chefs d'Etat. Par ailleurs, ni la commission européenne ni le parlement européen ne peuvent aller contre le conseil européen en pratique. La Banque Centrale Européenne peut quant à elle être classée dans la liste des institutions souveraines, ce que nous combattons d'ailleurs avec le bémol de taille que nous connaissons : l'influence du politique dans sa gestion via le conseil des gouverneurs. **De la même façon parler d'union européenne souveraine en tant que tel paraît inexact, qualifions plutôt cette construction politique de coopération avancée entre classes capitalistes des 28 pays membres. Coopération qui ne se fait pas sur un pied d'égalité entre les Etats car traversé par les logiques impérialistes, à l'exemple des aspirations populaires grecques étouffées.**

Notre plateforme revendicative « La France en Commun » nécessite à ce titre toute notre attention, car traitant de ces thématiques. Lorsque nous appelons par exemple dans la page 15 à des pouvoirs citoyens « En France, en Europe et dans le Monde » ne sommes-nous pas entrés dans l'ère de la confusion générale ? En effet, si nous dotons d'une gouvernance réelle et opérationnelle l'Union Européenne, ne contribuons nous pas à entretenir une superstructure de pouvoir éloignée de nos concitoyens ?

**Au contraire, réaffirmons la primauté de la souveraineté populaire au sein des Etats pour permettre une réelle collaboration des peuples libres. Cette collaboration et coopération entre les peuples doit alors être envisagée par le biais d'un périmètre de souveraineté pertinent, que constitue l'Etat.**

Plus globalement en posant la question du pouvoir citoyen nous ouvrons la porte à une problématique essentielle. Peut-on envisager l'existence d'une communauté politique européenne à laquelle serait rattachée une véritable citoyenneté européenne ? En effet, le territoire européen est forgé par les diversités culturelles, linguistiques, économiques et historiques tout comme par un attachement populaire à ces spécificités resté fort. Cette diversité des nations européennes fait

actuellement obstacle à la possibilité de l'émergence d'un état démocratique réunissant tous ces peuples.

**La souveraineté nationale est indissociable de la démocratie. Il n'est pas possible d'envisager l'expression de la souveraineté populaire sans indépendance nationale. Cette dernière ne fait en revanche pas obstacle à la mise en place politique de coopération avec nos voisins. N'en n'ayons donc pas peur ! Là encore quand nous parlons d'Europe des peuples, nous ne pouvons faire l'économie d'interroger comme communistes, le rôle que nous confions aux parlements nationaux. La coopération entre les peuples se fait par l'intermédiaire de structure où l'exercice du pouvoir populaire sera possible, à l'image d'Etats démocratiques et progressistes. La charte de l'ONU proclame d'ailleurs « Nous peuples de nations unis en préambule », car sans ces nations et ces Etats, nulle entente possible, juste le péril de macro structures technocratiques en dehors de tout contrôle.**

En clair nous devons toujours plus questionner notre rapport au pouvoir. Nous voulons conquérir le pouvoir, certes. Mais qui le détiendra, à quel niveau (quelles compétences) et sur quel objet (quel périmètre) ? Force est de constater que la souveraineté d'un Etat ne peut alors souffrir de limites au risque de la vider de sa substance et de remplacer la coopération par l'aliénation.

**Nous avons comme communistes des ambitions fortes de coopération entre les peuples pour leur développement mutuels. Nous souhaitons un monde débarrassé du capitalisme et des relations impérialistes inhérentes à ce dernier. Nous aspirons à la coopération la plus universelle possible. L'Union Européenne en nous imposant un cadre régional, aux frontières plus politiques que géographiques limite de fait les possibilités de coopération de notre pays. Nous devons réaffirmer nos ambitions internationalistes et refuser la participation de la France à une institution impérialiste.** Posons-nous la question alors de quelles coopérations avec les états voisins nous souhaitons développer. Sans nous arrêter à la méditerranée que les hommes savent franchir depuis des milliers d'années.

En conclusion posons clairement la nécessaire opposition des communistes aux politiques et institutions impérialistes, à l'image de l'union européenne libérale. La

réaffirmation de cette opposition doit nous permettre ensuite de poser la question des politiques de coopération que nous aimerions voir se développer. A quelle échelle ? (Europe Occidentale? Maghreb ? Europe de l'Est ? Russie ? Proche Orient ?) Sur quel contenu ? (Libre circulation des biens ? des personnes ? des capitaux ? Communauté de normes ? Politiques communes dans certains domaines ? Sous quel format ? (plus ou moins institutionnalisé, plus ou moins souples ou contraignants etc).

Face à l'union européenne libérale répétons que notre vision internationaliste et de la coopération internationale ne souffre d'aucune limite géographique. Pourtant quel contenu nous souhaitons donner à cette coopération ? **Nous devons clairement dire que nous ne voulons pas de structures supra nationales pérennes souveraines à l'image des tribunaux arbitraires envisagés dans le cadre du TAFTA. Le contenu de ces politiques, pour être légitime, devra également permettre aux pays qui le souhaitent de garder la primauté de leur loi nationale et de définir les termes d'une association différenciée avec les pays européens. Enfin dans l'optique de voir développer le respect de la souveraineté populaire, nous devons acter clairement notre refus de cette union européenne actuelle qui n'est qu'un gouvernement politique impérialiste des peuples et réaffirmer notre opposition au « toujours plus » d'intégration prôné par les dominants, pour construire une Europe fédérale. Notre contre-projet ne pourra se centrer sur la revendication d'une Europe confédérale mais bien au contraire sur une coopération d'Etats et de peuples souverains.**